

« ECOURBANISM, URBAN SUSTAINABILITY AND GOVERNANCE »

« ECO-URBANISME, DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET
GOUVERNANCE »

« LE PROJET URBAIN :
DIAGNOSTIC, CONCEPTION, MAÎTRISE D'OUVRAGE »

Partenaires:

- Institut de géographie, Université de Lausanne
- Institut d'études politiques et internationales, Université de Lausanne
- Institut de hautes études en administration publique, Université de Lausanne
- Institut de géomatique et d'analyse du risque, Université de Lausanne
- Institut de politiques territoriales et de l'environnement humain, Université de Lausanne
- Département de géographie, Université de Genève
- Institut de géographie, Université de Neuchâtel
- Communauté d'Etudes en Aménagement du Territoire (CEAT), EPFL, Lausanne
- Fédération suisse des urbanistes (FSU) – Section romande
- Centre de Recherches et d'Etudes Municipales, (CREM), Martigny

Plan

- 1 Généralités
- 2 Objectifs
- 3 Programme d'enseignement
- 4 Organisation institutionnelle et structures de gestion
- 5 Démarrage prévu de la formation

Le MAS en bref

Le MAS offre une formation post-grade interdisciplinaire associant la recherche académique et les milieux professionnels dans un cadre scientifique orienté par la problématique du développement urbain durable. Le cursus, d'une durée de 3 semestres (60 crédits ECTS), forme des professionnels de l'aménagement et de la gestion des ressources urbaines. Il conduit au diplôme de Master of Advanced Studies on « Ecurbanisme, Urban Sustainability and Governance ».

La formation articule des concepts théoriques généraux, des enseignements spécifiques, des outils d'analyse et des mises en situation pratique sous forme d'ateliers de projet. Maîtrise des concepts et outils de diagnostic, capacité de vision stratégique, capacité de reconnaissance des acteurs et d'écoute des partenaires, réactivité, flexibilité, préparation des décisions et capacité de passage de la conception à la mise en œuvre sont mises en avant dans cette formation généraliste qui affiche néanmoins l'ambition d'articuler des connaissances spécialisées en matière d'éco-urbanisme, de gestion de projet, de maîtrise d'ouvrage urbaine et de gouvernance sous forme de modules d'enseignement complémentaires.

L'interdisciplinarité est un principe de base de la formation en développement urbain durable. La formation s'adresse à des candidats ayant en possession d'un Mastère de 2^{me} cycle ou diplôme équivalent et issus de formations initiales très diverses, éventuellement en situation d'activité professionnelle (à temps partiel) : géographes, architectes, politologues, économistes, ingénieurs, juristes, etc. Le programme d'études est modulaire, progressif et compatible avec une activité professionnelle à temps partiel. Certains modules feront l'objet d'une offre en formation continue.

1. Généralités

Les espaces urbains sont au coeur des processus de globalisation, de transformation technologique et de recomposition économique et sociale des territoires. Milieux innovateurs et espaces de vie de la majorité de la population, les villes peuvent également être envisagées comme des écosystèmes artificiels tributaires de réseaux et de flux qui les nourrissent. La qualité de leurs cadres de vie, la transformation des paysages et des formes urbaines, l'organisation des mobilités, les incidences écologiques des métabolismes urbains, l'accroissement des risques environnementaux, mais aussi la fragmentation des politiques mises en oeuvre à l'échelle des espaces urbains constituent des enjeux d'une brûlante actualité. Idée régulatrice de la modernité la notion de développement durable opère une conversion progressive des conceptions et des pratiques urbanistiques dans les espaces métropolitains. L'émergence en Europe de nouvelles expériences, de nouveaux projets dans les domaines de la gestion des ressources, des services publics, des transports et de l'habitat offre un premier visage à l'urbanisme durable.

La formation prépare les futurs urbanistes et gestionnaires de la ville et à intervenir dans le développement des villes et agglomérations. Elle lie étroitement réflexion théorique, approfondissement méthodologique, pratique du projet et l'apprentissage des fondements de la maîtrise d'ouvrage urbaine et de la gouvernance, outils indispensables à l'exercice des nouveaux métiers de la ville. Elle prépare à une vision intégrée de l'analyse urbaine et de l'urbanisme fondée sur l'articulation de différentes approches complémentaires : étude des rapports entre morphogenèse urbaine, mobilité et empreinte écologique ; analyse des principes stratégiques de l'éco-urbanisme ; conception de projets et stratégies d'aménagement durable ; identification des leviers de la maîtrise de l'ouvrage urbaine et de l'action publique locale ((politiques urbaines, cadre juridique, droits de propriété, etc.) dans une perspective de programmation ouverte et participative.

2. Objectifs scientifiques et didactiques

L'ambition de la formation proposée est de prolonger et de diffuser le plus largement possible les acquis de l'expérience d'enseignement interdisciplinaire menée avec succès depuis quatre ans dans le cadre du DESS « Développement durable, gestion des ressources et gouvernance » du Programme interuniversitaire Sciences, Vie, Société.

Le MAS a pour objectif général d'analyser les enjeux et les défis posés par les transformations récentes du régime d'urbanisation dans une perspective orientée vers le développement durable. L'intitulé du MAS, « Eco-urbanisme, développement urbain durable et gouvernance », renvoie à des savoirs offrant un éclairage inédit sur les enjeux du développement urbain durable. Le concept de développement durable permet de renouveler le questionnement sur les formes, les structures spatiales et les dynamiques des villes.

L'enseignement explicite les passerelles conceptuelles entre la géographie, la nouvelle écologie urbaine, l'urbanisme et les sciences politiques ainsi que les outils méthodologiques permettant de mieux insérer la gestion des res-

sources dans le processus global de conception et de mise en œuvre de projets urbains. Le sous-titre, « Projet urbain : diagnostic, principes stratégiques et maîtrise d'ouvrage » renvoie à des savoirs-faire qui visent à garantir la rigueur de l'évaluation des situations urbaines et la cohérence des actions de transformation et de gestion de la ville dans un partage des rôles entre le politique, les services de la collectivité et les opérateurs privés et publics.

Les objectifs en bref ...

Objectifs scientifiques

- *analyser les enjeux et les défis posés par les transformations urbaines dans une perspective orientée vers le développement durable ;*
- *explicitier les concepts clefs et les problématiques environnementales de la ville en relation avec le changement du régime d'urbanisation ;*
- *proposer des méthodes de diagnostic et évaluation des espaces urbains et des outils d'aide à la décision ;*
- *identifier les principes stratégiques de l'éco-urbanisme et les méthodes opératoires visant la mise en œuvre de politiques de développement urbain durable ;*
- *proposer des clefs de lecture aidant à identifier les acteurs d'une nouvelle urbanité et les enjeux des régulations politiques et institutionnelles dans les agglomérations urbaines sous l'angle de la démarche de projet, de la maîtrise de l'ouvrage et de la gouvernance.*

Objectifs didactiques

- *former des spécialistes du développement urbain durable compétents et polyvalents capables de définir des enjeux d'action collective en matière d'urbanisme durable et d'articuler des savoirs spécifiques ;*
- *former des professionnels capable d'énoncer le contenu du projet urbain dans un périmètre donné (diagnostic, enjeux, objectifs et principes stratégiques), d'identifier les acteurs concernés et de déterminer les conditions (sociales, politiques, financières, etc.) de sa réalisation, mais aussi d'assumer la direction opérationnelle de sa mise en œuvre ;*
- *former des acteurs de la ville capables de fédérer l'ensemble des partenaires, d'organiser la concertation avec les habitants et les usagers, de mettre en convergence les acteurs, afin de mettre en place des processus de co-élaboration et de co-production d'espaces de vie viables et équitables.*

Le MAS propose un cadre d'analyse fondé sur l'explicitation des concepts clefs et des problématiques environnementales de la ville en relation avec le changement du régime d'urbanisation, mais aussi sur l'approfondissement des méthodes d'évaluation urbaine et d'aide à la décision. Examinant la modernisation des politiques et des services publics sous l'angle spécifique des phénomènes urbains nous prendrons le parti pris d'une démarche interdisciplinaire et transversale autour du thème de la gestion des ressources et de l'éco-urbanisme. Pour assurer la qualité de vie des générations actuelles et futures la maîtrise des transformations urbaines récentes (étalement, allongement et multiplication des déplacements, consommation énergétique, pollution de l'air, déchets, etc.) est devenue indispensable. L'analyse de « bonnes pratiques » dans le domaine de l'urbanisme tend à confirmer les approches théoriques fondant la nécessité d'une stratégie d'harmonisation entre les objectifs écologiques et sociaux du développement urbain dans un cadre économique réaliste.

Mots-clefs. *Développement urbain durable, mutations urbaines, régime d'urbanisation, métropolisation, écologie urbaine, empreinte écologique, morphologie urbaine, étalement, réseaux, services publics, système d'information géographique, indicateurs, aide à la décision, aménagement durable, éco-urbanisme, écogestion des ressources, régime institutionnel des ressources, action publique, politique publique, planification stratégique, urbanité, projet urbain, maîtrise d'ouvrage urbaine, échelles de décision, gouvernance.*

Les MAS explore des stratégies de développement urbain et les méthodes opératoires visant la mise en œuvre de politiques transversales et/ou sectorielles permettant de mieux gérer des transitions possibles vers une maîtrise plus efficace du bilan environnemental des villes. Des acteurs de natures et de légitimités différentes multiplient, dans la complexité des cités contemporaines, des zones d'interaction, de codécision et de négociation. Le plan d'études propose aussi des clefs de lecture aidant à identifier les acteurs d'une nouvelle urbanité et les enjeux des régulations politiques et institutionnelles dans les agglomérations urbaines sous l'angle de la démarche de projet et de la gouvernance.

Les réflexions visant articuler les problématiques du développement durable et de l'urbanisme durable s'inscrivent dans une large évolution des pratiques de l'aménagement urbain et du gouvernement des territoires urbanisés. Parmi ces changements, nous pouvons relever la multiplication des instances et des acteurs dans le champ urbain ; l'importance grandissante des démarches partenariales ; le décloisonnement des compétences, la nécessité de l'interdisciplinarité des diagnostics et de l'intégration transversale des politiques ; l'émergence d'une demande de nouvelles capacités d'expertise ; le déclin de la planification réglementaire face à l'émergence de la démarche de projet.

Le projet urbain se caractérise certes par la prise en compte dans la conception des lieux d'une pluralité d'échelles et de temporalités, mais aussi d'une pluralité d'acteurs et d'objectifs d'aménagement. L'enjeu principal consiste à penser globalement la planification des formes urbaines, l'agencement des centralités, la qualification des espaces publics, les modes de transports, la maîtrise de l'énergie, la gestion des ressources environnementales, la qualité de vie des citoyens. Mais le nouvel urbanisme suppose aussi de nouveaux outils de production de l'espace urbain et une nouvelle définition du rôle des professionnels de l'aménagement. Des outils d'information, de gestion de l'espace, des équipements collectifs et des réseaux, mais également des instruments d'anticipation des changements sont à explorer. Cependant, au-delà de l'identification des enjeux urbains, de l'affichage d'une stratégie et de la définition d'un projet, ce qui importe c'est la capacité à faire, à transcrire de manière concrète dans l'espace, les orientations définies par les acteurs et légitimées par des processus de gouvernance urbaine. La notion de maîtrise d'ouvrage urbaine est au cœur du processus de mise en œuvre des projets urbains.

Le MAS vise à former des spécialistes compétents et polyvalents, des concepteurs de projets urbains, capables de diagnostiquer des situations urbaines, de concevoir des projets, mais aussi d'assurer des fonctions de « maîtrise de l'ouvrage », de passage à l'acte, de mise en œuvre adéquate de réponses pragmatiques aux défis du

développement urbain durable. L'éco-urbanisme explore les possibilités offertes par des bâtiments plus économes en matière et énergie, des espaces publics plus accueillants, des réseaux de services publics plus performants, des centralités urbaines mieux organisées, des modes de déplacement moins bruyants et moins polluants, etc. La mise en œuvre des projets d'urbanisme durable relève de la responsabilité des administrations locales et régionales, des acteurs politiques, de la société civile, mais aussi des professionnels de la ville compétents, ouverts à l'innovation, capables de concevoir le changement du changement.

Le MAS, une approche intégrée, pour une formation professionnalisante et transversale. Les tendances actuelles en matière de culture professionnelle semblent accentuer les démarches intégratives, la transversalité des savoirs-faire, la mobilité entre les métiers de l'aménagement, de l'urbanisme et des services collectifs et le croisement des expériences encourageant à se doter d'aptitudes nécessaires à la conduite de projets complexes dans des environnements en changement permanent. Les profils professionnels recherchés sont aujourd'hui davantage orientés vers la capacité à définir des enjeux et à articuler des savoirs spécifiques plutôt que vers l'expertise technique très pointue, mais unidimensionnelle.

Le déplacement des enjeux et de la culture de l'aménagement dessine un nouveau profil du métier d'urbaniste. Les évolutions constatées dans la nature et l'ambition des projets urbains impliquent l'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales des dynamiques urbaines et la gestion de processus décisionnels mobilisant une très grande variété d'opérateurs et d'acteurs. L'aménagement durable des villes engage une multiplicité d'acteurs, une combinaison d'actions de nature variée et la maîtrise de systèmes de gestion de processus ouverts, interactifs et itératifs et des capacités de négociation et d'arbitrage. L'intégration des nouvelles préoccupations environnementales et sociales et la remontée en amont de la problématique de l'aménagement qu'elle suscite, conduit à renforcer les compétences en matière de management de projet et de gouvernance, aux dépens de prestations purement techniques relevant de la maîtrise des outils de l'urbanisme réglementaire

Le champ d'intervention de l'urbaniste est élargi à la conduite d'opérations complexes, mobilisant un savoir interdisciplinaire, mais également des techniques de gestion de projet et d'aide à la décision. De ce fait, les profils de compétence et la formation aux « nouveaux métiers de la ville » doivent intégrer de nouvelles adaptations. Les villes et les agglomérations urbaines soucieuses de mener à bien des projets de développement urbain doivent pouvoir disposer de capacités de coordination, d'arbitrage et de pilotage.

Chargée de la conduite de projets d'aménagement et assurant le rôle « d'ensemblier », la maîtrise d'ouvrage urbaine s'affirme aujourd'hui comme un « nouveau champ de compétences », permettant d'assurer l'exercice qualifié d'une fonction stratégique dans le processus de production de la ville durable. Le professionnel de la ville, l'urbaniste « nouveau », doit être capable d'énoncer le contenu du projet urbain dans un périmètre donné (diagnostic, enjeux, objectifs et principes stratégiques), d'identifier les acteurs concernés et de déterminer les conditions (sociales, politiques, financières, etc.) de sa réalisation, mais aussi d'assumer la direction opérationnelle de sa mise en œuvre. Enfin, il

est indispensable de savoir fédérer l'ensemble des partenaires, organiser la concertation avec les habitants et les usagers, mettre en convergence les acteurs, afin de mettre en place des processus de co-élaboration et de co-production d'espaces de vie viables et équitables.

3. Programme d'enseignement : esquisse de plan d'études

Le programme d'études est modulaire et séquentiel. Il exige une partie importante de travail personnel (travaux individuels ou de groupe), mais il est compatible avec une activité professionnelle à temps partiel.

3. 1. Généralités

Le plan d'études comprend : un module introductif (15 ECTS), un module de spécialisation articulé en trois blocs d'enseignement successifs (25 ECTS) et un module de « ateliers-diplôme » (20 ECTS)¹ :

Module 1 : cadre général (15 semaines/1 journée de cours par semaine ; 15 ECTS)

- Ce module introductif vise à transmettre les données fondamentales permettant d'appréhender la problématique traitée dans sa globalité ; il comprend une visite de terrain (1 jour) et une journée de colloque consacrée à la discussion des travaux des candidats (1 journée) ;

Module 2 : module spécialisation (25 semaines/1 journée de cours par semaine ; 25 ECTS)

- Ce module est articulé en trois blocs de spécialisation successifs explicitant les outils de réflexion et les méthodes d'analyse dans trois domaines complémentaires : urbanisme durable, évaluation urbaine et outils d'aide à la décision, projet urbain et maîtrise d'ouvrage. Il comprend 2 journées de présentation intermédiaire des projets de travail de diplôme des candidats.

Ils sont animés par :

- des cours, des conférences, des interventions de professionnels, des exposés des candidats et de séminaires intensifs et interactifs focalisés sur des thématiques spécifiques et privilégiant des approches axées sur des problématiques environnementales du développement urbain durable ;
- des ateliers dont l'objectif est de privilégier le rapport à la pratique, à l'espace urbain et à ses formes construites. Ces ateliers encadrés par des professionnels de l'aménagement et de la gestion urbaine doivent permettre l'apprentissage de la conception et la mise en œuvre de stratégies et de projets d'aménagement urbain suivant l'approche « études de cas ».

Module 3 : module ateliers-diplôme (1 semestre ; 20 ECTS)

Le troisième module comprend trois activités : participation à un Atelier-Colloque de MAS (3 ECTS) et à une Excursion-Etude de cas de MAS (2 ECTS) ainsi que la réalisation d'un Travail de diplôme (15 ECTS), axé sur

¹ Rappel : 1 ects= 25-30 de travail (y c. la participation aux enseignements, les heures de préparation des cours, préparation des travaux de module, ateliers, excursions, séminaires, lectures, etc.)

la pratique et fondé sur un ou plusieurs études de cas de projet et maîtrise d'ouvrage urbaine.

Le travail de diplôme est :

- réalisé dans le troisième semestre d'études sous la direction d'un directeur d'études et avec le concours d'enseignants-ressource ;
- structuré autour d'un atelier qui a pour ambition explorer un contexte urbain et d'initier à la pratique du diagnostic et de la conception de projet ;
- il s'inscrit dans le cadre d'une simulation d'un mandat d'études et se déroule en étroite relation avec un « organisme commanditaire » et ses professionnels.
- il peut être réalisé dans le cadre de l'activité professionnelle courante des candidats ou d'un stage professionnel.

Les participations au « Colloque-Atelier de MAS » (2 jours/2 ECTS) et à une « Excursion-étude de cas de MAS (2 jours/3 ECTS) sont obligatoires.

3. 2. Programme

Module 1 : Cadre général (15 ECTS)

Bloc 1 : Mutations urbaines, régimes d'urbanisation et empreinte écologique : vers quelle action publique ? (5 j/40 h)

Bloc 2 : Politiques publiques, droits de propriété et gestion des ressources urbaines : le rôle des services publics (5 j/40h)

Bloc 3 : Gouvernance urbaine, projet et participation : enjeux (5 j/40 h)

Module 2 : Enseignements spécialisés (25 ECTS)

Bloc 1 : Eco-urbanisme et développement urbain durable : enjeux, principes stratégiques (5 j/40 h)

Bloc 2 : Diagnostic urbain, techniques d'évaluation et d'aide à la décision (10 j/80 h)

Bloc 3 : Projet urbain et maîtrise d'ouvrage : du diagnostic et de la conception à la mise en œuvre (10 j/80 h)

Module 3 : Travail de diplôme (20 ECTS)

Bloc 1 : Etude de cas : excursion (2 j ; 2 ECTS)

Bloc 2 : Atelier de diplôme/colloque : projet et maîtrise d'ouvrage (2 j ; 3 ECTS)

Bloc 3 : Travail personnel (15 ECTS)

Note : certains blocs des enseignements spécialisés peuvent être proposés également comme des modules « Formation continue ».

3. 3. Orientation pédagogique : une pédagogie interactive ...

La formation associe analyse théorique, études de cas, visites de terrain et ateliers de discussion. Les candidats réalisent tout au long de l'année des exposés et interventions, analyses et projets, en équipe. Des travaux peuvent être valorisés sous forme de conférences ou de publications notam-

ment dans le cadre de l'Observatoire de la Ville et du Développement Durable de l'Université de Lausanne (Urbia, Cahiers du développement urbain durable, Vues sur la Ville, Travaux et recherches).

L'équipe pédagogique réunit une trentaine d'enseignants des instituts partenaires et intervenants externes, universitaires, chercheurs, praticiens, suisses et étrangers, issus de disciplines et approches de l'analyse urbaine et de l'action publique et avec une large expérience dans l'organisation et la gestion de formations de troisième cycle.

4. Organisation institutionnelle et structures de gestion

Selon modèle approuvé par la commission de coordination de la CUSO.

5. Démarrage prévu de la formation

Février 2008, semestre de printemps.